

CDD sans terme précis avec date minimale

Par aiacciu, le 08/10/2009 à 15:16

Bonjour,

j'ai embauché un CDD sans terme précis avec une date minimale de 11 mois en vue de répondre à un besoin temporaire de personnel.

Le salarié embauché s'est mis en maladie une semaine avant l'échéance de ce contrat et l'est toujours et de ce fait nous n'avons pas pu mettre terme à ce contrat.

Aujourd'hui nous souhaiterions rompre ce contrat. Dans quelle mesure cela est t'il possible? Merci d'avoir la gentillesse de me répondre